

QPC article 61-1 état de droit

Par **Jurismania**, le 27/03/2016 à 00:21

Bonjour j'ai une dissertation à faire sur ce sujet : "L'article 61-1 de la Constitution introduit à l'occasion de la révision de 2008 est-il une avancée majeure de l'Etat de droit?"

Comme plan j'ai fait :

I/ Le controle a priori

- A.
- B. L'article 61-1

II/ Le controle a posteriori

- A. La garantie des libertés et droits fondamentaux
- B. L'indépendance de la justice

Je ne sais pas si c'est hors sujet ou vraiment dans le thème, pourriez vous me donner vos avis au plus vite svp? :)

Par **Muppet Show**, le 27/03/2016 à 07:56

Bonjour,

Pourquoi faire une partie entière sur le Controle a priori (article 61) alors que le sujet parle de l'article 61-1 donc du Controle a posteriori ? Je n'ai pas dit qu'il ne faut pas en parler mais une partie entière fait refléter un HS.

La QPC est soulevée par qui? Comment ? Donc en quoi s'agit t il d'une avancée pour l'Etat de droit eu égard à son histoire et les critiques qu'elle a pu susciter ?